



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires de l'Orne
Service application du droit des sols
circulation et risques

**Avenant n°1 à l'Arrêté préfectoral NOR 2360-22-0093 du 22 avril 2022
portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A88
pour permettre les travaux de gros entretien de la chaussée sur les aires de repos
de Sées Est et Sées Ouest**

NOR 2360-22-0127

Le Préfet de l'Orne

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route notamment les articles L 110-3 et de R 411-8 à R 411-9,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

Vu le décret no 2008-808 du 22 août 2008 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société Alicorne pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Falaise-Ouest-Sées de l'autoroute A 88 ainsi que le cahier des charges annexé à cette convention,

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Madame Marie CORNET, secrétaire générale de la préfecture de l'Orne,

Vu le décret du 12 janvier 2022 nommant Monsieur Sébastien JALLET, préfet de l'Orne,

Vu les arrêtés des 8 avril et 31 juillet 2002 et du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national,

Vu la circulaire 12 décembre 2021 du ministère de la transition écologique fixant le calendrier des jours "hors chantiers" pour l'année 2022,

Vu l'arrêté conjoint permanent d'exploitation sur la section de l'A88 comprise entre Sées (limite A28 – A88) et Saint Martin de Mieux (RD 511) des 24 et 25 août 2010,

Vu l'arrêté NOR 2360-22-0093 du 22 avril 2022 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A88 pour permettre les travaux de gros entretien de la chaussée entre les diffuseurs de Falaise Ouest (PR 45+017) et d'Argentan (PR 15+500),

Vu la demande de la société ALICORNE du 5 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la société ALiS du 16 mai 2022,

CONSIDERANT, qu'il convient de prendre un avenant à l'arrêté préfectoral NOR 2360-22-0093 du 22 avril 2022 qui ne prend pas en compte les travaux de gros entretien de chaussées de l'autoroute A88 sur les aires de repos de Sées Est et Sées Ouest qui se dérouleront du 19 mai 2022 au 2 juin 2022, et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers et des personnels lors des travaux.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Le présent avenant N°1, à l'arrêté NOR 2360-22-0093 du 22 avril 2022 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A88 pour permettre les travaux de gros entretien de la chaussée entre les diffuseurs de Falaise Ouest (PR 45+017) et d'Argentan (PR 15+500) de l'autoroute A88 du 19 avril 2022 au 10 juin 2022, autorise, dans le cadre de l'opération de gros entretien sur les aires de repos de Sées Est et Sées Ouest, qui se dérouleront du 19 mai 2022 au 2 juin 2022, la société ALICORNE à restreindre les conditions de circulation sur l'A88, selon les modalités définies par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : durée des travaux

Les travaux d'entretien des aires de repos se dérouleront du 19 mai 2022 au 2 juin 2022 . Le planning reste soumis à aléas techniques ou météorologiques, qui peuvent le modifier.

ARTICLE 3 : nature des travaux

- rabotage et mise en oeuvre d'enrobés sur différentes zones de circulation des aires de repos,
- réfection de bordures et trottoirs.

ARTICLE 4 : planning et nature des travaux, mesures d'exploitation

Aire de Sées Ouest		
Date 2022	Nature des travaux	Mesures d'exploitation
19 mai à partir de 16h00	Travaux préparatoires	Fermeture de l'accès à l'aire de repos
20 mai	rabotage et petits travaux sur différentes zones de circulation de l'aire de repos	Fermeture de l'accès à l'aire de repos
21 mai et 22 mai jusqu'à 16h00		Aire ouverte sur zones rabotées
22 mai à partir de 16h00	Travaux préparatoires	Fermeture de l'accès à l'aire de repos
23 et 24 mai	Mise en oeuvre d'enrobés sur différentes zones de circulation de l'aire de repos	Fermeture de l'accès à l'aire de repos

Aire de Sées Est		
Date 2022	Nature des travaux	Mesures d'exploitation
31 mai à partir de 16h00	Travaux préparatoires	Fermeture de l'accès à l'aire de repos
1 ^{er} et 2 juin	rabotage et mise en oeuvre d'enrobés sur différentes zones de circulation de l'aire de repos, petits travaux	Fermeture de l'accès à l'aire de repos
Détail des mesures d'exploitation pour la période du 1 ^{er} et 2 juin		
L'accès au chantier A88 Alicorne sur l'aire de repos de Sées Est se fera depuis le giratoire du diffuseur de Sées par la bretelle service A28 ALIS puis par l'accès de service du parc à sel pour rejoindre la section courante et l'aire de repos.		